

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 216

Autorisation de travaux,
Occupation du domaine public,

Du lundi 21 Avril 2025,
Au vendredi 16 Mai 2025,

Prolongation de l'arrêté
N° SL/ST/2025/168

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de sondage
de sols, par l'entreprise **ECR ENVIRONNEMENT**, il
est nécessaire d'occuper les emprises, et de
restreindre la circulation, au droit du territoire
communal D1017, D1330.

ARRÊTONS

Article 1 : L'entreprise **ECR ENVIRONNEMENT** est autorisée à intervenir sur le domaine public au droit
du territoire communal D1017, D1330, du lundi 21 Avril 2025 au vendredi 16 Mai 2025.

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte, au droit du territoire communal
D1017, D1330, du lundi 21 Avril 2025 au vendredi 16 Mai 2025.

Article 3 : L'entreprise se conformera aux prescriptions du manuel du chef de chantier pour la mise en
place de son balisage et aux prescriptions techniques formulées.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies
conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la
Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : L'entreprise est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat
durant le chantier.

Article 6 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour
saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi
notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site
www.telerecours.fr

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

0 6 MAI 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation



Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire